SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES, D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION
DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE JABLINES-ANNET (SMEAG)

Procès-verbal
Séance du Comité syndical du 04 juin 2026

1. Réunion du Comité syndical
L'an deux mille vingt-six, le jeudi 04 juin à 19 h 00, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion de la base de plein air et de loisirs de Jablines-Annet (SMEAG) se sont réunis dans la salle du Grand Lac - Île de loisirs de Jablines-Annet (Seine-et-Marne), sur convocation du 29 mai 2026.

- Membres en exercice : 9
- Membres présents : 7
- Pouvoirs reçus : 2

2. Membres présents - absents

Région Île-de-France
- Mme Nathalie TORTRAT
- M. Paul MIGUEL

Représentée : Mme Thi Hong Chau VAN (pouvoir donné à Mme Nathalie TORTRAT)

Département de Seine-et-Marne
- Mme Claudine THOMAS
- Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Représenté : M. Thierry CERRI (pouvoir donné à Mme Bouchra FENZAR-RIZKI)

Groupement intercommunal de la base de loisirs de Jablines-Annet (GIJA)
- Mme Stéphanie AUZIAS
- M. Laurent DELPECH
- Mme Virginie BAIRE

Agents de l'administration
- M. Cyrille MARCHADOUR, Directeur
- Mme Christine FAUVEL, Responsable des affaires générales

3. Ouverture de séance et installation
La séance est ouverte par **M. Jean-Michel BARAT**, Président sortant, qui constate que le quorum requis par l'article L2121-17 du CGCT est atteint.

Il déclare les membres du Comité syndical installés dans leurs fonctions.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Comité syndical désigne **M. Paul MIGUEL** en qualité de secrétaire de séance.

4. Ordre du jour

1. **Institutions et vie politique**
   - Installation du Comité syndical
   - Élection du bureau
   - Lecture de la Charte de l'élu local
   - Attribution des délégations du Comité syndical au Président
   - Fixation du taux des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents
   - Adoption du règlement du téléski nautique

2. **Commande publique**
   - Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)
3. **Finances Locales**
   - Adoption du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025
   - Affectation des résultats de l'exercice 2025
   - Décision modificative n° 1 - Budget 2026
   - Adoption des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2027
4. **Fonction publique**
   - Transformation d'un emploi d'adjoint technique en emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe
5. **Questions diverses**

5. Présidence de l'assemblée par le doyen d'âge

En application de l'article L2122-8 du CGCT, applicables aux syndicats mixtes en vertu de l'article L5721-2, **M. Paul MIGUEL**, doyen d'âge, prend la présidence de séance pour conduire l'élection du président.

Il procède à l'appel nominal des membres du Comité syndical, dénombre 7 membres présents et 2 membres représentés et constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie.

6. Élection du bureau

6.1 Élection du Président

Le doyen d'âge rappelle les règles de l'article L5211-10 du CGCT (scrutin uninominal, majorité absolue aux deux premiers tours, majorité relative au troisième tour, en cas d'égalité, élection du plus âgé, scrutin secret).

Le comité syndical désigne deux assesseurs :

- Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
- Mme Virginie BAIRE

Candidate : Mme Nathalie TORTRAT

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de délégués présents : 7
Nombre de délégués représentés (pouvoirs) : 2
Nombre de votants (suffrages introduits dans l'urne) : 9
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 5

Proclamation : **Madame Nathalie TORTRAT** est proclamée Présidente du SMEAG, et immédiatement installée dans ses fonctions.

Madame la Présidente reprend la présidence de séance.

6.2 Élection des Vice-présidents

La Présidente rappelle que, conformément à l'article 7 des statuts du SMEAG, le bureau comprend un Président et deux Vice-présidents.

6.2.1 Élection du premier Vice-président

Candidate : Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Résultats du premier tour de scrutin
Nombre de délégués présents : 7
Nombre de délégués représentés (pouvoirs) : 2
Nombre de votants (suffrages introduits dans l'urne) : 9
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 5

Proclamation : **Madame Bouchra FENZAR-RIZKI** est proclamée élue première Vice-présidente, et immédiatement installée dans ses fonctions.

6.2.2 Élection du deuxième Vice-président

Candidate : Mme Virginie BAIRE

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de délégués présents : 7
Nombre de délégués représentés (pouvoirs) : 2
Nombre de votants (suffrages introduits dans l'urne) : 9
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 9
Majorité absolue : 5

Proclamation : **Madame Virginie BAIRE** est proclamée élue deuxième Vice-présidente, et immédiatement installée dans ses fonctions.

7. Lecture de la Charte de l'élu local

La Charte de l'élu local est lue en séance par la Présidente.

8. Attribution des délégations du Comité syndical à la Présidente

La Présidente présente les délégations proposées.

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la délibération n° 2026-11.

9. Fixation du taux des indemnités de fonction

Le directeur présente les propositions de taux d'indemnités et le tableau récapitulatif annexé.

Il précise que, conformément aux observations de la Chambre régionale des comptes (CRC), la population de référence du SMEAG correspond à celle des 12 communes membres du GIJA, soit 24 239 habitants au 1er janvier 2026, plaçant le syndicat dans la tranche démographique « 20 000 à 49 999 habitants ».

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la délibération n° 2026-12.

10. Adoption du règlement du téléski nautique

Le directeur présente le projet de règlement, élaboré afin de renforcer la clarté des consignes de sécurité applicables aux usagers. Le règlement s'appuie sur les pratiques d'autres exploitants et sur les recommandations de la fédération compétente.

La Présidente évoque la possibilité d'étudier un dispositif de décharge. Le directeur indique que cette piste pourra être examinée.

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la délibération n° 2026-13.

11. Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres
Le directeur rappelle la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

La Présidente ouvre les candidatures.

Une liste unique et complète de candidats est présentée, composée comme suit :

Membres titulaires :
- Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
- Mme Stéphanie AUZIAS
- M. Laurent DELPECH
- Mme Virginie BAIRE

- **Membres suppléants** :
- Mme Thi Hong Chau VAN
- M. Paul MIGUEL
- Mme Claudine THOMAS
- M. Thierry CERRI

La Présidente constate qu'aucune autre liste n'est présentée et que l'assemblée ne s'oppose pas à ce qu'il ne soit pas procédé à un scrutin secret.

En conséquence, la liste unique est proclamée élue.

La délibération n° 2026-14 est ainsi adoptée, à l'unanimité des membres présents et représentés.

12. Adoption du Compte Financier unique (CFU) 2025
La Présidente présente le Compte Financier Unique 2025.

Mme Nathalie TORTRAT, en sa qualité d'ordonnateur, quitte la séance et ne prend pas part au vote.

La présidence est assurée par Mme Bouchra FENZAR-RIZKI, première Vice-présidente.

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés (hors Présidente et hors pouvoir associé), la délibération n° 2026-15.

13. Affectation des résultats 2025
La Présidente propose une affectation identique à celle adoptée lors de la reprise anticipée du 3 mars 2026.

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la délibération n° 2026-16.

14. Décision modificative n° 1 – Budget 2026
Le directeur présente la DM n° 1 liée à deux subventions d'investissement par la Région Île-de-France :

- 43 125,00 € pour une étude phytosanitaire incluant les opérations d'abattage qui seront déterminées par le diagnostic ;
- 60 000,00 € pour l'acquisition de blocs de douches destinés au camping « groupes ».

Ces subventions financent intégralement les opérations correspondantes, inscrites au budget d'investissement sous les numéros 257 et 258.

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la délibération n° 2026-17.

15. Adoption des tarifs pour 2027
Le directeur présente les propositions de tarifs applicables à compter de 2027, détaillées dans le tableau annexé à la délibération.

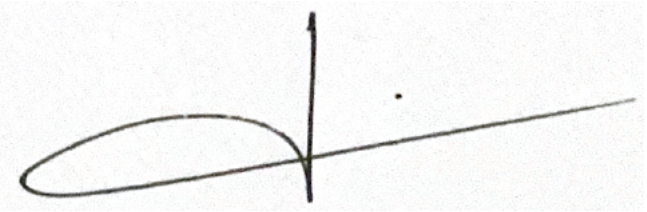
Le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la délibération n° 2026-18.

16. Transformation d'un emploi d'adjoint technique en emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe
Le directeur présente la transformation d'un emploi d'adjoint technique en emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe, avec effet au 1er juillet 2026.

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, la délibération n° 2026-19.

17. Clôture de séance
Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 h 39.

Le secrétaire de séance,
Paul MIGUEL



La Présidente,
Nathalie TORTRAT